JUGEMENTS ET RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

JUGEMENTS EN COUR SUPERIEURE

J. G. Dupont v. J. Malpely, Montréal, $116.
Elie Lemire v. F. Deslongchamps, Montréal, $1,185.
Montreal Abattoirs Ltd v. E. Chartrand, Pointe Fortune, $399.
E. Berthiaume, v. R. Weiss, Montréal, $1,200.
Toronto General Trust Corp. et al v. Cie de Conserves de Chambly, Ltd., Montréal, $181.
Ogilvie Flour Mills Co., Ltd. v. St. Lawrence Pulp & Lum. Corp., Ltd., Chicoutimi, $8,249.
J. Pastori v. W. Clark, Ltd., Montréal, $550.
Banque Hochelaga v. Crédit Stadacona, Ltd., Montréal, $71.
W. Duquette v. Outremont Garage Repair Shop, Montréal, $919
H. Roch v. Nap. Dalpé, Montréal, $790.
Can. Cons. Ruber Co., Ltd. v. Wm. Catto, Grand'Mère, $653.
R. Marks v. Levis Averinos, Louise Zigolos et John Agapitos, Montréal, $900
Jos. Gravel v. Maud Shorey et Mme Jas. B. Stevenson, Westmount, $2,000.
C. Campbell v. Paul Renson et R. Weiss, Montréal, $133.
E. Chartrand v. Léo Charette, Montréal, $175.
De Laval Dairy Supply Co. v. H. Bachand, Mancock, $112.

JUGEMENTS EN COUR DE CIRCUIT

W. H. Chalmers v. John Quinn, Westmount, $29.
Wm. Gray & Sons, Ltd, v. Victor Gravel, Windsor Mills, $74.
Wm. Gray & Sons, Ltd v. Ed. Morin, Terre Neuve, $14.
Wm. Gray & Sons Co. Ltd v. Phil. Lacasse, Causapscal, $59.
Banque Hochelaga v. N. Goudreault, Montréal, $10.
Albert Charest, v. H. Durand, $38.
M. L. H & P. Co v. Albert Waller, $13.
J. O. Lussier v. J. C. Taylor, $6.
Chas. Mayer v. Raoul Simard, $26.
M. L. H. & P. Co. v. Raoul Simard, $26.
Armand Dumoulin v. F. X. Archambault, $10.
P. Dunnett v. J. R. Racette, $29.
Olivier Jasmin v. Henri Desbiens, $14.
Rob. Noseworthy v. Wm. Lewis, $34.
Alex. Ouimet v. B. Groulberg, $11.
L. P. Pelletier v. Narcisse St. Germain, $75.
MacMillan Co. v Dr H Turney, $39.
Haray Schlein v. Zotique Bellette, $28.
A. Legris v. T. Berthiaume, $9.
Cie H. Fortier Ltd. v. L Lehrer, $31
L. J. Tougas v. J. A. Lacoste, $22.
M.L.H. & P. Co. v. Onésime Lemay, $20
A. Bédard v. Geo. Buckley, $29.
Wm Gray & Sons Ltd v. J. B. Bibeau, $24.
Albert Tougas v. Albert Chartier, $31.
Paul Larcher v. Art. Laurier, $10.
Alex. Bourdon v. Clément Martin, $17.
Jos. Bélanger v. G. Brissette, $9.
J. M. Aird v. Achille Pilon, $4.
E. Hébert v. Dejean, $10.
J. Olivier vL s. Lajeunesse, $32.
Jos. Plante v. Adélard Madore, $7.
J. C. A. Picard v. Omer Lavallée, $31
J. M Aird v J Roberts, $7

CHANGEMENTS COMMERCIAUX

NOUVELLES FIRMES

G. St. Germain & Co., Marie Ernestine St. Germain, en communauté de biens de Gédéon Aimé Fréchette, depuis le 23 juillet 1918.

L. P. Ducharme & Co., plombiers, Alphonsine Delorme, séparée de biens de Ls. Ph. Ducharme, depuis le 1er mai $1918

Eastern Rubber Co., Moses Tenenhouse, depuis le 24 juillet.

Windsor Ladies 'and Gents' Tailoring, Fabien Blac), séparé depuis le 20 mai 1918.

Mears Co. of Canada, Clark W. Wilson, filé le 24 juillet 1918.

Nachman Stationery Store, Nachman Avrutick, célibataire, depuis le 19 juillet 1918.

P. Aikman Jopp, Allan J. Munro, en communauté de biens de Joséphine Hume Locke, Daisey Jopp, célibataire, depuis le 16 juillet 1918.

Ozone Water Co., Ltd., incorporée par lettres patentes fédérales, le 25 février 1918, R. A. Handfield, président.

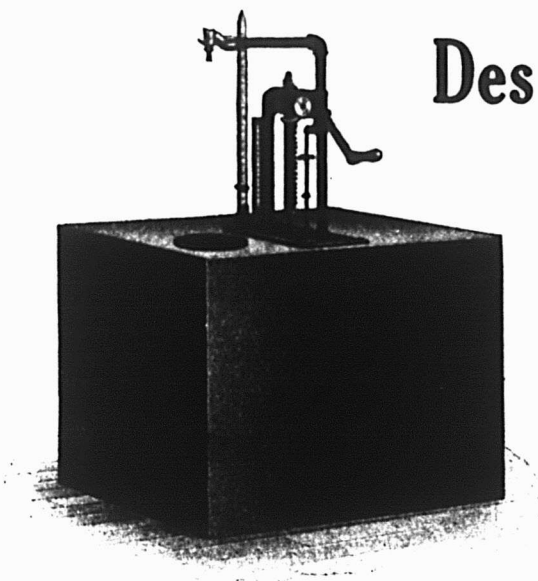

FIG. 19 POUR LE PETROLE

Ce modèle 19, répond parfaitement à vos besoins. La pompe mesure par gallon, demi-gallon ou quart. Ce style d'appareil est un standard depuis des années et a prouvé maintes fois son incombustibilité et ses qualités de producteur de profits.

Des profits avec le BOWSER ESTABLISHED 1885

Le Système Bowser d'emmagasinage de l'huile vous aidera à retirer un bon profit de votre Département d'huile.

Il arrête la perte, la détérioration de l'huile et la contamination d'un stock précieux.

Il épargne le temps de votre personnel de vente et procure un meilleur service à vos clients.

Il supprime les planchers trempés d'huile et le danger d'incendie.

Le Système Bowser est construit pour fournir du service—il est durable et permanent. Il mesure un gallon exactement d'un coup et montre de façon précise combien, faire payer pour chaque quantité dépensée.

Sans le BOWSER, le Profit sur l'Huile est impossible.

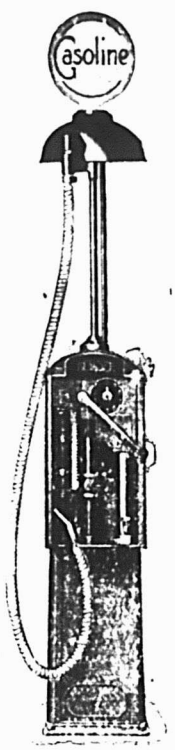

La figure 241, "la Sentinelle Rouge" représentée à droite est bien connue et bien vue des automobilistes de partout. Elle pompe par gallon, demi-gallon, quart ou chopine. Construite avec ou sans lumière électrique. Se ferme à clef. Compte, filtre et mesure la gazoline directement dans les automobiles. Pour usage avec un réservoir au sous-sol.

Demandez-nous notre brochure No 20—Ecrivez, tandis que vous y pensez.

S. F. Bowser & Company, Inc., Toronto (Ont.)

Bureaux de Vente dans tous les Centres et Représentants Partout.